

le handicap

Sommaire



- Page 2 : Qu'est ce que le handicap ?
- Page 3 : Savez vous que ...
- Page 4 : Il est temps d'agir !
- Page 5 : A la maison
- Page 9 : Train, Rer, métro, ...
- Page 10 : En voiture / Cinéma, musée
- Page 11 : Côté sport



BOULOT



PANCHO

Qu'est-ce que le handicap ?

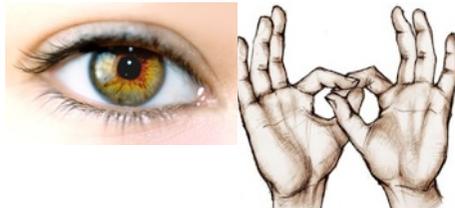


Il existe plusieurs formes de handicap, liées à l'origine à un problème de santé :

→ **Le handicap moteur** : difficulté ou incapacité à faire certains mouvements ;

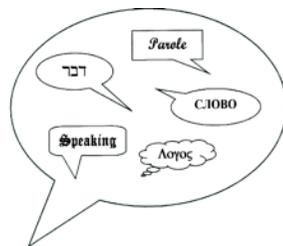


→ **Le handicap sensoriel** : difficulté ou incapacité à voir, entendre, sentir ou toucher ;



→ **Le handicap mental** : difficulté à raisonner, à comprendre, à apprendre, mémoriser, ...

→ **Le handicap psychique** : difficulté à communiquer.



Mais plus que la difficulté ou l'incapacité à faire ceci ou cela, ce qui constitue davantage un handicap pour les personnes handicapées, c'est un environnement inadapté et des regards inappropriés qui limitent toute insertion sociale. C'est ce qu'on appelle « être en situation de handicap ».

Qu'entend-on par « situation de handicap » ?

C'est la confrontation de l'invalidité d'une personne avec le milieu dans lequel elle vit. Par exemple, une personne en fauteuil roulant ne peut pas aller à l'étage d'un bâtiment s'il n'y a pas d'ascenseur, une personne aveugle ne peut pas traverser la rue si les feux ne sont pas équipés d'un signal sonore, etc.

Savez vous que ...

10%

10% de la population, soit 650 millions de personnes vivent avec un handicap.

1 personne sur 4 a une personne handicapée dans son entourage.

Sources : ONU



HANDICAP INTERNATIONAL

Au niveau mondial

Seuls **2%** des personnes handicapées ont accès aux services de santé de base.

98% des enfants handicapés ne sont pas scolarisés.

Le taux d'analphabétisme mondial pour les adultes handicapés est de **97%**, et de **99%** pour les femmes handicapées.

3% seulement des personnes handicapées dans le monde reçoivent des informations sur le sida.

80%

 des personnes handicapées sont au chômage.

En France



1,7 millions de personnes souffrent d'une déficience visuelle.



5,18 millions de personnes souffrent d'une déficience auditive.



Les déficiences motrices concernent environ **2 300 000** personnes, soit 4 % de la population générale.



Environ **700 000** personnes souffrent de handicaps intellectuels.

Il est temps d'agir ! Pour leur permettre



De pouvoir bénéficier des services de santé ;



D'accéder à une éducation adaptée à leurs besoins (spécialisée ou en milieu ordinaire) ;

De pouvoir circuler librement en ville, dans les commerces, ... (trottoir, marches, paliers, largeur des passages). Accéder aux bâtiments que ce soit les entreprises, les écoles et accéder à l'information.



L'accès aux activités sportives et loisirs qui ont des vertus rééducatives et favorisent aussi la rencontre et l'échange. Elles permettent de dépasser le handicap et de changer le regard des autres ;

De travailler pour subvenir à leurs besoins les plus basiques et pour participer pleinement à la vie de la communauté ;



A la maison ...

Avec un handicap moteur

(déplacement en fauteuil exclusivement)

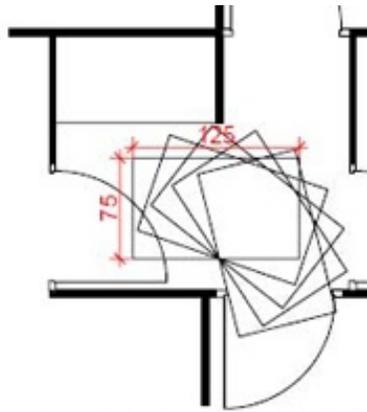
Les portes doivent avoir une largeur minimale de **90 cm** et ne devront pas dépasser un certain poids. Egalement, les **poignées à béquille** sont conseillées plutôt que les poignées rondes, plus difficiles à manipuler.



Les portes

coulissantes

étant les mieux adaptées.

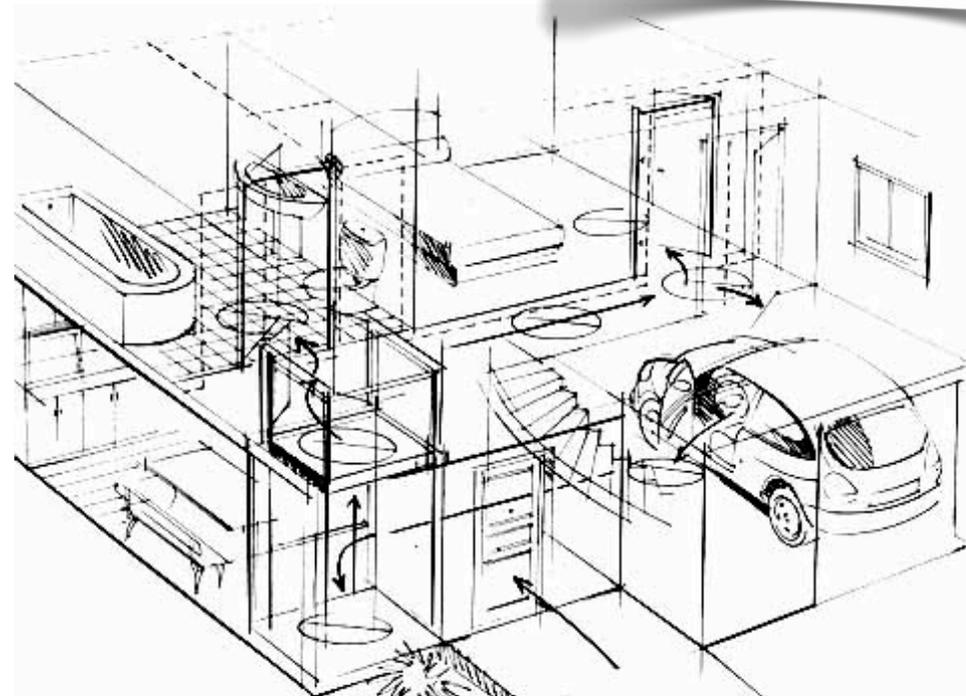


Pour permettre leur accès, les boîtes aux lettres doivent être situées relativement basses. Il en est de même pour les **interrupteurs, les interphones** et les commandes d'ascenseurs (entre **0,70** et **0,90 cm de hauteur**).

Il faut que l'appartement soit au rez-de-chaussée du bâtiment, dans le cas contraire, **l'ascenseur** doit toujours être **fonctionnel et aux normes !**



Les sols doivent être plats, les paillasons encastrés et en cas de présence d'ascenseur, le seuil du palier de celui-ci doit être parfaitement réglé. **Eviter les différences de niveaux** : une tolérance de 2 cm est acceptée mais, quelquefois, même **2 cm c'est haut !**



Concernant les fenêtres, leur dimension devra permettre de donner une **vue sur l'extérieur** même en position assise, les **poignées** devront également être **accessibles**.



Quand on connaît les difficultés actuelles pour se loger, surtout dans les grandes villes comme Paris, ajouter des contraintes comme celles que l'on vient de voir rend la recherche d'un logement encore plus difficile.

Motorisation et automatismes évitent bien des gestes inutiles et simplifient la vie de chacun. Mais cela implique d'être prévu dès la construction.



La pente d'un plan incliné ne doit pas excéder **5 %** sur une longueur supérieure à 2 m et **8 %** sur une longueur inférieure à 2 m.

Si un handicapé moteur habite dans une maison où il y a deux étages ou plus, il lui est impossible d'accéder au deuxième étage, sauf si son budget lui permet d'**installer un élévateur ou un fauteuil monte-escalier**.



Dans toutes les pièces, il est nécessaire de **laisser libre un passage de 1,50 m** permettant un accès frontal et assurant une aire de rotation pour le fauteuil.

L'ère de rotation nécessaire varie entre 1,50 m pour un fauteuil manuel et 1,80 m pour un fauteuil roulant électrique.



A la maison ...

Dans la cuisine



A moins de posséder un fauteuil verticalisateur, il est indispensable d'acheter un **réfrigérateur et un congélateur de petite taille.**



Au niveau des meubles, **éviter les espaces de rangement trop haut** (donc inaccessible en fauteuil roulant).



Les **plans de travail** doivent être à une **hauteur convenable** et avec de **l'espace libre au niveau des jambes.** Pour les parties basses, le choix du mobilier se portera de préférence vers les **tiroirs ou les portes coulissantes** plutôt que vers les portes battantes dont l'encombrement gêne les déplacements en fauteuil.



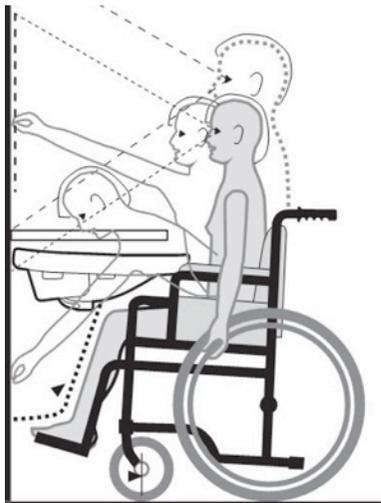
L'accès à l'**évier** sera possible soit latéralement soit frontalement par la mise en place de **bacs peu profonds** permettant le **passage des jambes.**

La cuisine sera donc développée pour que son usage soit possible en position assise. L'organisation aura pour but de faciliter le déplacement et de permettre l'accès à l'ensemble des équipements et des rangements.



A la maison ...

Dans la salle de bain



La toilette s'effectuant en position assise, il est nécessaire de disposer d'une **hauteur libre sous le lavabo pour le passage des genoux**. La **robinetterie** disposera d'une commande suffisamment longue afin d'être **accessible**. Elle pourra également se situer sur le côté du lavabo. Le **miroir** devra également se situer à une **hauteur convenable**.

La douche pourra être prise grâce à la mise en place d'un siège adapté. Il est nécessaire de permettre le transfert direct depuis le fauteuil qui devra donc pouvoir se positionner à proximité du siège de douche. Il est nécessaire de disposer d'un **bac à douche plat**. Des **barres d'appui** et des commandes à hauteur appropriée faciliteront le tout.

La baignoire est d'un accès moins aisé. Les barres d'appui peuvent permettre de faciliter l'utilisation de la baignoire, ainsi qu'une porte ou un lève-personne (potence ou rail sur le plafond) avec un harnais.

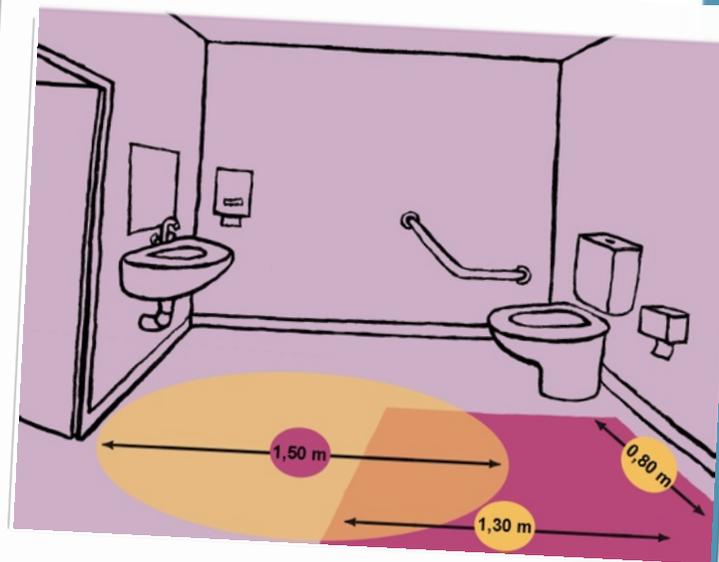
Aux toilettes

Une situation des plus banales mais des plus difficiles pour un handicapé en fauteuil roulant. Cela peut prendre beaucoup de temps selon l'aménagement de la pièce (il ne faut pas avoir une envie pressante...).

L'accès à la cuvette pourra se faire par transfert latéral ou frontal. Dans tous les cas, le transfert doit être possible du fauteuil à la cuvette en ayant le fauteuil le plus proche possible.

L'accès se fera **plus facilement à l'aide de barres de soutien fixes** si la cuvette est positionnée près d'un mur, ou de **barres relevables** dans le cas contraire.

plus facilement à l'aide



L'organisation de la salle d'eau doit permettre une toilette facile et sans risque !

Train. Rer. métro. ...

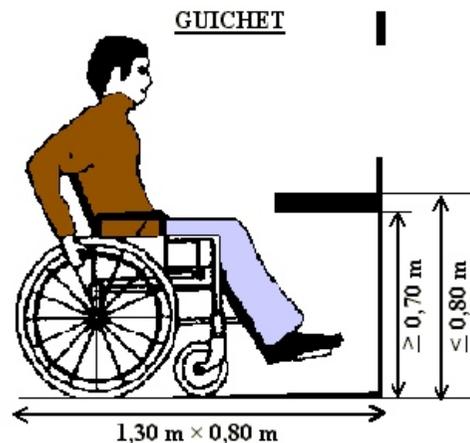


Les métros de conception récente ont, pour la plupart, pris en compte l'accessibilité. Transports souterrains, ils supposent la présence d'ascenseurs en libre-service et en état de fonctionnement. Mais ceci est rare ...

Les anciennes lignes de métro et RER sont en fait un véritable calvaire pour les personnes handicapées moteur. Tout d'abord, il est difficile de trouver une station où se trouve un ascenseur et si l'on en dispose, il ne faut pas qu'il soit en panne.

Une fois dans la gare :

Souvent, le **guichet** pour acheter les tickets est **trop élevé** (on ne voit pas son interlocuteur lorsqu'on est en fauteuil).



A l'intérieur du train, les déplacements sont quasiment irréalisables, l'espace inter-wagons est lui aussi très réduit. Quant aux toilettes, la plupart sont inaccessibles.

Les barrières de validation des tickets ne sont pas assez large pour le passage du fauteuil, il faut impérativement s'orienter vers un interphone afin qu'on ouvre la porte à distance.



Sur le quai, l'espace entre la bordure du quai et la marche du train fait qu'il faut être prudent ! De plus l'aide d'une personne pour monter et descendre du train est souvent indispensable (ce qui devient beaucoup plus compliqué durant les heures de pointe)

Même si l'on parvient à prendre un métro, il est possible de devoir faire demi-tour du fait que la station où l'on souhaite sortir ne soit pas équipée d'escalator par exemple.

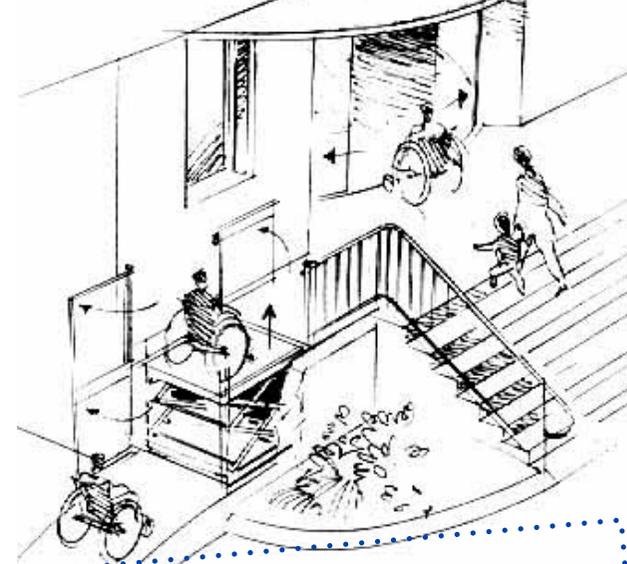
En voiture



Pour ceux qui souhaitent se déplacer avec leur propre véhicule, la voiture peut être l'idéal (lorsqu'elle est totalement adaptée à la situation). Les éléments indispensables sont la boîte automatique et la direction assistée.

A ceux-ci s'ajoutent des options non négligeables et qui facilitent la conduite: vitres et rétroviseurs électriques (voire dégivrants), ouverture et fermeture centralisées (intérieur et extérieur), volant réglable en hauteur et en profondeur. Grand déplacement du siège conducteur pour

faciliter l'embarquement du fauteuil roulant.



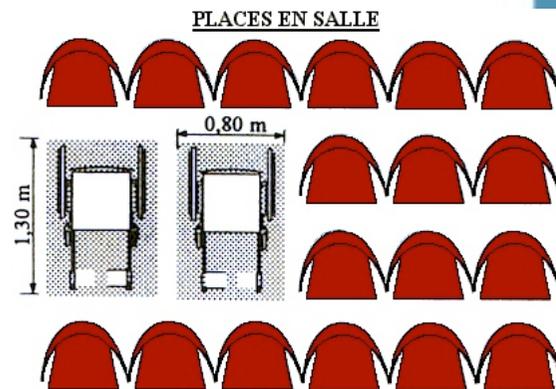
Cinéma, musée ...

Dans les lieux culturels comme le cinéma ou le théâtre se posent toujours les mêmes problèmes : l'accessibilité et l'adaptation du bâtiment aux handicapés en fauteuil roulant.

Il arrive d'ailleurs que des cinémas refusent l'entrée aux personnes en fauteuil sous prétexte qu'ils ne sont pas équipés !

Les musées, eux, tendent à adapter davantage leurs structures.

Malgré tout, de nombreux efforts et améliorations sont à réaliser dans ce domaine.



Coté sport

Les personnes handicapées moteur sont privées de nombreuses activités sportives de par leur situation, comme le foot, le volley, l'escalade ...

Heureusement, on développe de plus en plus les loisirs en les rendant accessibles aux handicapés moteur comme la voile, le basket-ball, la natation, ...



Les records !

Serez vous capable d'en faire autant, sans handicaps ?

Record du monde de distance accomplie en 24h par un paraplégique en fauteuil : **337 Km** établi par Didier Touat âgé de 25 ans en 1995.

1er Français handicapé à traverser la manche à la nage : Stéphane LORENZO 37 ans, né sans fémur à la jambe gauche a **traversé la Manche à la nage** le 02 août 2010 en 16h11.

24 heures de course à pied non-stop sur tapis roulant : Jean-Claude Perronnet, coureur de fond non voyant, a réussi ce record qui n'a jamais été établi, à ce jour, par une personne handicapée. Il a ainsi effectué **181 Kms** sans aucune défaillance : une seule ampoule au pied après 11 heures de course.